

Délibération n°250033

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Jennifer RENAUDIN Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jean-Marc NADAL (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Sophie GRIMAUD ESCORISA (pouvoir donné à Florence PORTRA), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 24/06/2025 **Date d’Affichage** : le 24/06/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 02/07/25

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

CIMETIERE DE FONLABOUR : REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D’ABANDON

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2223-17 à L.2223-17-4 et R.2223-12 à R.2223-23-2

VU le procès-verbal de constat d’abandon établi le 08/11/2023, dressé par Monsieur Alexis BRU, maire adjoint délégué au Cimetière et de Messieurs Damien HATTON et Aurélien GILBERT, agents de police municipale d’Albi, relatif aux concessions, dont la liste est indiquée ci-dessous, situées dans le cimetière de Fonlabour

VU l’affichage dudit procès-verbal en mairie et sur les lieux entre le 21/11/2023 et le 21/12/2023, puis du 5/01/2024 au 05/02/2024, puis du 20/02/2024 au 20/03/2024

VU les démarches entreprises pour contacter les ayants droit (courriers recommandés, recherches, etc.),

VU le second procès-verbal de constat d’abandon, établi le 02/04/2025, dressé par Monsieur Alexis BRU, maire adjoint délégué au Cimetière et de Messieurs Thibault FIAMAZZO et Chris BURGER, agents de police municipale d’Albi

CONSIDERANT que ce second procès-verbal a été rédigé plus d’un an après le 3^{ème} affichage du premier constat, conformément à la procédure, et qu’il a été constaté que les concessions concernées demeuraient en état manifeste de défaut d’entretien,

VU l’affichage dudit procès-verbal en mairie et sur les lieux entre le 07/04/2025 et le 07/05/2025

CONSIDERANT que ces concessions sont anciennes de plus de 30 ans, qu’elles n’ont fait l’objet d’aucun entretien depuis au moins 10 ans, et qu’elles présentent des dégradations manifestes (pierre tombale fissurées, croix cassées...)

CONSIDERANT que toutes les conditions légales sont réunies pour permettre à la Commune d’en prononcer la reprise,

Après en avoir délibéré,

- **PRONONCE** la reprise par la Commune de Le Séquestre, conformément aux articles L.2223-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, des concessions suivantes :

Emplacement	N° de concession	Concessionnaire principal	Date d'acquisition	Personnes supposées inhumées dans cette concession
11	68	DROGUET Henri	15/03/1955	BARTHE Hélène 1880-1960 DROGUET Henri 1872-1968
13	127	CAHUZAC Jules	01/02/1973	CAHUZAC Berthe née JEAN 1893-1951 CAHUZAC Jules 1886-1975
14	143	PEYTOU Aimé	27/04/1976	TUSSEAU Marie née DUPUY 0000-1950
16	101	PEYTOU Aimé	10/12/1969	PEYTOU Jean 1895-1956
21	75	BLAZY Emile	17/12/1964	BLAZY Emile 1896-1981 BLAZY Berthe née SABATIER 1890-1984
22	100	PUICEVERT Jacques	16/05/1969	PUICEVERT René 1912-1969 ALCOSER Eléonore 1884-1974
33	18	BOUTEILLE Charles	31/12/1926	BOUTEILLE Jean- Charles 1839 – 1922 BOUTEILLE Charles 1880 -1947 BOUTEILLE Julie 1883-1966
35	21	THURIES Irma- PALOUS	15/10/1927	THURIES Irma 1874-1963 THURIES 1829-1913 THURIES 1851-1864 ? THURIES 1851-1869 THURIES 1810-1915 ?
36	24	PAULIN Rosalie née JOUCAVIEL	26/06/1929	JOUCAVIEL Jean 0000-1914 BONNET Françoise ? PAULIN Louis 0000 - 1929
37	22	LABAUTE Paul	15/11/1927	LABAUTE Hippolyte 1851-1907 Mme LABAUTE (RAMADE ?) 1856-1937
39	20a ?	CAMMAS	31/12/1926 ?	CAMMAS Charlotte née COLOMBIER 1883-1905 CAMMAS François 1835-1885
40	62	BRIOL Augustin	15/10/1952	BRIOL Albert 1885-1958 BRIOL Marie née MARTY 1891-1980
41	27	PUJOL née REY	17/06/1930	PUJOL Paul 1855-1909 REY Marie 0000-1926 REY Jean-Pierre 0000 – 1912 PUJOL Noé 1886-1930
54	41	BOUDET	13/04/1942 ?	BOUDET Julie née MOLINIER 1858 -1922 BOUDET Louis Paul 1893 – 1959 BOUDET Auguste 1853 – 1930
57	32	COUCOUREUX Jean	11/12/1934	SOULET Elie 0000-1931 VIGUIER Mélanie veuve MILLET 1854-1934 CABOT Marie épouse SOULET 1870-1944 COUCOUREUX Jean-François 1874-1947 SOULET Albert 1895-1954 COUCOUREUX Pascaline née MILLET 1881-1965 MONTAGNE Henri réduction d'Albi 1983
64		BOUSQUET		BOUSQUET Cécile épouse MARTY 1836-1920

88	134	FRIAS Carmèlo	30/12/1974	MORENO Jean 1939-1955 MORENO Thomas 1900-1962
98	4	Veuve BOUZINAC	18/09/1911	BOUZINAC Philippe 1863-1911 BOUZINAC Virginie 1861-1949 BOUZINAC Jules 1874-1922 BOUZINAC Marius 0000-1921 BOUZINAC Philippe 1833-1920
100	6	CALVAYRAC Jean-Louis	28/10/1912	CALVAYRAC Rose née BLANC 0000-1919 ?
101	7	CARAYON Léon	03/04/1913	CARAYON Léon 1890-1912

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités de reprise, notamment :
- l'éventuelle exhumation des restes mortels dans le respect des règles sanitaires et de la dignité due aux défunts,
 - leur regroupement dans l'ossuaire communal,
 - la remise en état de la parcelle en vue d'une réaffectation ultérieure.

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 30 juin 2025*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**Le Maire,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Agnès BRU**

Br

